



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-036-2025-01

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2025

# Sommaire

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /**

IDF-2024-09-19-00017 - Délibération n°26-2024 Extrait du PV AG CCI  
PARIS IDF du 12 septembre 2024 (Approbation du financement du projet  
de campus ESCP République) (2 pages)

Page 3

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2024-09-19-00017

Délibération n°26-2024 Extrait du PV AG CCI  
PARIS IDF du 12 septembre 2024 (Approbation  
du financement du projet de campus ESCP  
République)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

**- DELIBERATION -**

Délibération n°26-2024

Objet :

**Approbation du  
financement du projet  
de campus ESCP République**

Rapporteur :  
**Dominique RESTINO**

**ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :**

Mmes et MM. : Jean-Paul AGON – Nathalie AMASSE – Elisabeth AUDER – Tanneguy AUDIC DE QUERNEN – Nadia AYADI – Gérald BARBIER – Muriel BARNEOUD – Pierre-Jean BAUDEY-VIGNAUD – Edwige BECKER – Jérôme BEDIER – Marcel BENEZET – Saliha BENNACER – Jean-Lou BLACHIER – Jean BOUZID – Guillaume CAIROU – Bernard COHEN-HADAD – Gérard DELMAS – Dominique DENIS – Thene DIA – Bruno DIDIER – Danielle DUBRAC – Philippe ECRAN – Paola FABIANI – Benoît FEYTIT – Jérôme FRANTZ – Philippe GOETZMANN – Brigitte GOTTI – Dominique GUILLOU – Jean-Charles HERRENSCHMIDT – Jean-Robert JACQUEMARD – Nordine JAFRI – Pierre KUCHLY – Fabrice LABORDE – Edmond DE LA PANOUSE – Michel LAURENT – Joëlle LELLOUCHE – Isabelle LERQUIER – Fabienne LICHENTIN – Lydie LIENHART – Merry LIUZZO – Christine LOIZY – Soumia MALINBAUM – Bernard MICHEL – Dominique MOCQUAX – Benoît MONROCHE – Jean-Marc MORANDI – Marie-Christine OGHLY – Gilles OURAGHI – Pascal PELTIER – Aurélie PERRUCHÉ – Patrick PONTHER – Karima RAFIK – Myriam RANGAN – Jean-Paul RIGAL – Claude de SAINT VINCENT – Dominique RESTINO – Annick SCHWEBIG – Marie-Laure SIMONIN-BRAUN – Thomas TCHEN – Corinne THEVENIAU – Soed TOUMI – Pierre TROUILLET – Jackie TROY – Frédéric VERNHES.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Mmes et MM. : Shaoul ABRAMCZYK – Ahmed AKAABOUN – Michaël BELISSA – Catherine BRONSARD – Bastien BRUNIS – Cyril CAPLIEZ – Magali CARRE – Arnaud CAUJOLLE – Rachel CHICHEPORTICHE – Porfirio ESTEVES – Alain EYGRETEAU – Frank GENTIN – Véronique GOU – Benoît HUVER – Katia KAZANDJIEFF-FRAIOLI – Didier KLING – Daniel NABET – Agnès PARMENTIER – Laurent PFEIFFER – Alexandre POCHON – Patrick RAKOTOSON – José RAMOS – Cécile DE SAINT-MICHEL – Sylvie SALINIE – Benoît SOURY – Pascal TEURQUETIL – Stéphanie TONDINI – Corinne VIEILLEMARD.

**La Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France,**

**Rappelant que :**

- la CCI Paris Ile de France est actionnaire de l'EESC ESCP à hauteur de 99,998% ;
- la CCI Paris Ile de France est propriétaire du bâtiment occupé par l'ESCP Paris, sis 79 avenue de la République, Paris 11e ;
- l'ESCP a la volonté de se développer et d'accroître son activité, tout en privilégiant la très haute qualité de son enseignement ;
- la CCI Paris Ile de France accompagne ses filiales dans leur stratégie de développement et d'investissement ;

**Considérant en premier lieu que :**

- le budget total du projet de rénovation du campus ESCP République s'élève à 126,2 M€ (119,9 M€ d'investissements et 6,3 M€ de charges) ;
- les dépenses, qui s'étalent jusqu'en 2029, sont financées par la CCIR, l'ESCP et deux banques, respectivement à hauteur de 11 M€, 15,2 M€ et 100 M€ ;

Nombre de membres en

exercice : 92

Quorum : 47

Votes : 64

Voix pour : 64

Voix contre : 0

Abstention : 0

- l'ESCP présente une situation financière saine et des perspectives de croissance rentable : des revenus à la hausse de 123 M€ en 2024 à 165 M€ en 2030, permettant de couvrir les annuités d'emprunt et un EBITDA en constante augmentation de 10 M€ en 2024 à 13,7 M€ en 2030 ;
- la hausse du loyer versé par l'ESCP à la CCIR permettra de couvrir les annuités d'emprunt ;
- le niveau d'endettement net de la CCIR (Endettement net / Situation nette) ne dépasse pas les 5% ;

**Considérant par ailleurs que :**

- les conditions de financement proposées par la Société Générale sont : un prêt de 50 M€, période de tirage sur 4 ans, durée d'amortissement de 16 ans, taux fixe (3,85% à titre indicatif, à date de l'AG) ;
- les conditions de financement proposées par la Banque des Territoires sont : un prêt de 50 M€, période de tirage sur 4 ans, durée d'amortissement de 25 ans, taux variable (Livret A + 0,40%) ;
- le montant total des frais de commissions est estimé à 265 K€ ;
- un recours contentieux de riverains existe, que son instruction par le Tribunal Administratif est close et reste en attente d'audience et de jugement ; que le risque d'annulation du permis de construire est faible.

Après avoir entendu l'avis de la Commission des finances réunie le 10 septembre 2024 ;

**Délibère et décide :**

- d'approuver le projet de financement du campus ESCP République suivant les propositions présentées par la Société Générale et la Banque des territoires ;
- de donner tout pouvoir au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour conduire la négociation avec les banques concernant les clauses spécifiques liées au recours, dans le sens d'une adaptation de leurs modalités ;
- de donner tout pouvoir au Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour procéder à l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

(La délibération est approuvée à l'unanimité : 64 voix *pour*) »

Le 19 septembre 2024

**COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL  
PAR DELEGATION DU PRESIDENT**

SIGNE

France MOROT-VIDELAINE  
Directrice générale adjointe en charge du service,  
de l'information et de la représentation des entreprises